

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :

D_2026_9_16

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : ZA Balagère : cession du
lot n°10 à Jonathan Canali
Carré Bleu Tendance Piscine**

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Monsieur Thierry BRUYÈRE-ISNARD, Vice-président au développement économique indique que l'entreprise Tendance Piscine 07, représentée par Monsieur Jonathan Canali souhaite acquérir le lot n°10 de la ZA de Balagère à Chambonas, pour son projet de relocalisation partielle d'activité. L'entreprise est spécialisée dans la construction, la rénovation et l'entretien de piscines.

L'entreprise emploie 11 salariés. Elle dispose d'un magasin-showroom au 48 chemin de la cascade aux Vans, adresse du siège social. L'entreprise est également locataire d'un local faisant office d'atelier et espace de stockage. Ce local est jugé exigu, n'est pas isolé, et son accès est contraint par les horaires d'activités du principal occupant. Enfin, les camions de livraison doivent traverser le centre-ville des Vans pour accéder au local. Monsieur Canali souhaite devenir propriétaire d'un local adapté à ses besoins, servant à la fois d'atelier et d'entrepôt de petit matériel nécessaire à la production de l'entreprise, afin d'en faciliter la logistique. Le magasin-showroom « chemin de la cascade » sera conservé.

Monsieur CANALI sollicite l'acquisition du lot n°10 de 379m² sur la ZA de Balagère. Il projette d'y installer un bâtiment en charpente métallique de 150m² pour le stockage de petit matériel et une partie atelier pour la maintenance et préparation des chantiers. Un parking sera créé pour les livraisons de matériel.

Après échanges, le choix de Monsieur CANALI s'est conforté sur le lot suscité, la surface du lot n°10 étant adaptée aux besoins de l'entreprise. Le prix de vente est fixé à 60€ HT le m² soit le prix du lot de 379 m² s'élevant au montant de 22 740€ HT, réajusté ce jour via la délibération précédente : « Zone d'activité Balagère : régularisation des prix de vente par lot ».

Enfin, le conseil communautaire du 23 juin 2025 a voté l'instauration d'un cahier des charges de cession via la délibération D_2025_5_12. Ce document donne les conditions que les acquéreurs devront respecter en termes de délais, de constructions et de destinations des futurs locaux. Ce document devra être respecté par les acquéreurs du lot n°10.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de céder à Monsieur Jonathan CANALI, représentant de l'entreprise TENDANCE PISCINE 07, ou à l'entreprise qui s'y substituera, le lot n°10 de la ZA de Balagère à Chambonas, constitué de la parcelle cadastrée section AE n°724, d'une surface de 379m² au prix de 60€ HT du m², soit le lot au prix de 22 740€ hors taxes, frais d'actes et divers à la charge de l'acquéreur,
- **DIT** que l'acte de cession devra présenter en annexes le cahier des charges de cession voté en conseil communautaire du 23 juin 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer le compromis de vente, l'acte authentique et à accomplir toutes les formalités utiles à l'application des présentes.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le